




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110523-15513-DE-1-1_0
Date de signature : 25/05/11
Date de réception : mercredi 25 mai 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.550**

Séance publique du

23 mai 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : VENTE LOGEMENT à FREDERIC MISTRAL, LOT 12 À MADAME BERNASCHI

Le 23/05/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17 Mai 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mlle Odile BARBAT-BLANC à M. Eric CHEVALIER, M. Gérard BRAMOULLÉ à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à Mme Catherine SILVESTRE, M. Victor TONIN à Mme Sophie JOISSAINS

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Helliot BRAMI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. André GUINDE, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, M. Jules SUSINI

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23/05/11

RAPPORTEUR : Mme Odile BONTHOUX

-

Politique Publique : VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : VENTE LOGEMENT à FREDERIC MISTRAL, LOT 12 À MADAME BERNASCHI -
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique de gestion du patrimoine la Ville d'Aix-en-Provence a identifié un certain nombre de biens (bâties et non bâties) dont la cession doit permettre de dégager des ressources financières destinées, notamment à assurer le financement de projet d'investissement patrimoniaux, culturels sportifs ou techniques ainsi que les gros travaux sur les immeubles occupés par les services, associations...

A ce titre, comme cela avait été antérieurement envisagé, suite à l'évolution du statut des instituteurs en professeurs des écoles, qui supprime l'obligation de logements par la commune, ont été identifiés 41 logements situés hors enceinte scolaire qui sont susceptibles d'être vendus dont ceux de Jules Isaac, du Val Saint André et de Frédéric Mistral.

Par délibération du 03 octobre 2006 et du 11 avril 2011, le Conseil Municipal a décidé la désaffectation et le déclassement d'une partie de la parcelle CW 235 ainsi que le procédé de vente des logements scolaires à « Frédéric Mistral ».

Chaque professeur des écoles et instituteur, concerné par cette cession, a été destinataire d'un courrier avec accusé de réception en date du 17 mars 2011. Ce dernier leur proposait d'acquérir leur appartement ainsi que leur cave au prix proposé par le service de France Domaine.

Madame Dominique BERNASCHI par courrier en date du 15 avril 2011 a fait part de son souhait d'acquérir son logement avec cave (respectivement lot 12 et 5) à Frédéric Mistral au prix fixé par les Domaines soit 165 900 € HT.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- Vu l'article L2241- 1 du CGCT
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques
- Vu l'avis de France Domaines en date du 02 mars 2011 estimant le bien à 165 900 € HT

- **DECIDER** de l'aliénation de l'appartement de type 4 au 2^{ème} étage d'une superficie de 63.60 m² (lot 12) de sa cave de 5.60m² (lot 5) avenue du Docteur Guyon, à Aix-en-Provence cadastré CW 311p (anciennement CW235) à Madame Dominique BERNASCHI

- **DIRE** que le prix de vente est fixé à 165 900 €.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'adjoint délégué au Foncier, à signer l'acte de cession, tout acte relatif à cette vente et toutes les pièces afférentes à leur établissement.

- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à encaisser le prix de vente des parcelles cédées par la Ville.

2011.550 - VENTE LOGEMENT à FREDERIC MISTRAL, LOT 12 À MADAME BERNASCHI

Présents et représentés	: 44
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 44
Pour	: 44
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25 Mai 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DU
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
16, rue Borde
13357 MARSEILLE CEDEX 20

004305 14-03-11

pole gestion publique

DIVISION FRANCE DOMAINE

SERVICE

38 BD BAPTISTE BONNET

13285 MARSEILLE CEDEX 08

Affaire suivie par :

drfip@dgfip13.finances.gouv.fr

Tel 04 42 37 54 05

☎ : 04.42.37.54 08

ville d'aix en provence courrier arrive	
CAB	D° Sces Rei RH
DGS	D° Sces Adm Gen
DGST	D° COM
D° Voirie Net. Gar.	D° Sces Olte Vie
D° Hyd Voirie	D° Amen Uri. Pat
D° Bat	D° Educ Cult
D° Gds Tvx	D° Fin Inform Prog

Ville d'Aix en Provence

Direction du Foncier et de la Gestion du Patrimoine

Juridiques et Ventes Immobilières

Hôtel de Ville

13616 Aix en Provence Cedex

AVIS DU DOMAINE

Cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers

Art. L.311-8 du Code des Communes

Art. 56 et 60 de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982

Art. 7-1 de la Loi n° 72-619 du 5 juillet 1972

Art. L. 451-5 du Code de la Construction et de l'Habitation

Affaire suivie par: M. ROBERT Jean Claude

AVIS n° 2011-0001V 0091

Connexe: 2009-001v0234

1. Propriétaire : Ville d'Aix en Provence
2. Date de réception de la demande d'avis : 11/01/11 (visite des lieux le 26/01/2011)

3. Situation du bien :

Commune : Aix en Provence

Adresse ou lieu-dit : "4 rue du Doyen Guyon

Références cadastrales et superficie :

Section CW n° 311 d'une contenance globale de 14930 m²

4. Description sommaire : Immeuble collectif d'habitation construit dans les années 1960 comprenant sur trois niveaux 3 appartements de type F2 et 3 appartements de type F4, avec caves en sous-sol, l'ensemble dans un état d'entretien passable

6 Réglementation d'urbanisme :

Document P.O.S. : du 28/04/1982 approuvé le 11/07/ et 31/10/04



Zone : UC2
COS : 0.4


9. Conditions de la vente : cession amiable

10 Valeur vénale de l'immeuble ou du droit cédé :

N° Lot	Nature	Type	Valeur vénale
1	Cave		5 400 €
2	Cave		2 900 €
3	Cave		2 900 €
4	Cave		2 900 €
5	Cave		2 900 €
6	Cave		8 600 €
7	Logement	T3	125 600 €
8	Logement	T4	149 000 €
9	Logement	T3	142 500 €
10	Logement	T4	163 000 €
11	Logement	T3	140 000 €
12	Logement	T4	163 000 €
Total			908 700 €

(NEUF CENT HUIT MILLE SEPT CENTS EUROS HORS TAXES.)

A Marseille le 02/03/2011

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques
Directrice Régionale des Finances Publiques
de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône,
Par délégation,
Le Directeur Départemental
Michèle GAUCI MAROIS, 

Nota : Recherche sur la présence d'amiante, des termites et des risques liés au saturnisme non demandée par le service des Domaines. Les évaluations contenues dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation de Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an. L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Impôts

COURRIER ARRIVEE			
DIRECTION FONCIER ET GESTION DU PATRIMOINE			
14 MARS 2011			
N°			
AF	MF	GPC	DDC
		CAU	JVBI